



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2024/0423/199 cess. du 14 novembre 2024, le Ministre du Travail accorde

**à la société CFL Technics l'autorisation pour la modification des conditions des autorisations (1/2005/0277/A et 1/2006/0283/A) à L-4908 Bascharage, rue des Ateliers n° 51.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 21 novembre 2024 au 31 décembre 2024 inclus).**

Pétange, le 19 novembre 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,